

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 avril 2014

Nombre de Conseillers
en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Date de la convocation : 17 avril 2014
Date d'affichage : 17 avril 2014

Le Conseil Municipal se réunit, en ce jour, sous la responsabilité de Monsieur Le Maire, Pascal SORIN.

Présents : BENZIDANE Djamila, CHAUVIN Alain, GREZES Catherine, HOLDERLÉ Bernard, KENKEL Margaretha, LE HOUZEZEC Cécile, RILEY Douglas, STRAUCH Léonore, VASSEUR Marielle.

Absents : RAMOS Nicolas
Secrétaire : HOLDERLÉ Bernard

I - DELIBERATIONS

D-2014-08 Objet : Concours du Receveur Municipal – Attribution d'une Indemnité.

Le Conseil Municipal de VAOUR,

Vu l'article 97 de la loi N° 82.213 de 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissement publics locaux,

Décide (1 voix contre, 3 abstentions et 6 voix pour), à compter du 28 mars 2014 :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel et sera attribuée à CAYSSIALS Thierry, Receveur Municipal,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

D-2014-09 Objet : désignation des membres de la commission d'appel d'offres de la commune de VAOUR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres candidats pour siéger à la commission d'appel d'offres pour les marchés publics à venir pour le budget communal, le budget du service de l'eau et de l'assainissement et le budget de la régie des transports.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur proposition des candidats, décide à l'unanimité des membres présents, de nommer :

Monsieur Pascal SORIN, Président de la commission d'appel d'offres

Mr Alain CHAUVIN, Mme Margaretha KENKEL, Mr Bernard HOLDERLÉ, membres titulaires de la commission d'appel d'offres.

Mr Douglas RILEY, Mme Cécile LE HOUZEZEC, Mr Nicolas RAMOS, membres suppléants de la commission d'appel d'offres

D-2014-10 Objet : Transmission dématérialisée des actes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le décret en Conseil d'Etat N° 2005-324 du 7 avril 2005, pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie de ses actes soumis au contrôle de légalité et des documents budgétaires et financiers, signe avec la Préfecture une convention mentionnant :

- la référence du dispositif homologué de télétransmission,
- la date de raccordement de la collectivité à la chaîne de télétransmission,
- la nature et les caractéristiques des actes transmis par voie électronique,
- les engagements respectifs de la collectivité et de la Préfète pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission,
- la possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et modalités de cette renonciation.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre les représentants de l'Etat et les collectivités territoriales souhaitant procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ainsi que des documents budgétaires et financiers.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée que l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn, dans le but de mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement des outils de dématérialisation et de télétransmission, et en concertation avec les services préfectoraux, a mis en place une plateforme de dématérialisation homologuée, dédiée aux collectivités territoriales du département. L'accès à ce service nécessite la mise en place d'une convention entre la collectivité et l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn précisant la nature des prestations assurées, les conditions d'utilisation de la plateforme et le coût des certificats électroniques.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de dématérialisation proposée par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la proposition de Monsieur le Maire et autorise Le Maire à signer la convention à intervenir avec la Préfète du Tarn, et à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

D-2014-11 Objet : Représentants CCAS

Monsieur le Maire informe le nouveau conseil municipal qu'il doit procéder au renouvellement des représentants de Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de nommer les personnes suivantes:

Djamila BENZIDANE, Léonore STRAUCH, Catherine GREZES, Cécile LE HOUZEZEC

D-2014-12 Objet : Vote des taux d'imposition taxes directes locales 2014

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide (1 voix contre, 3 abstentions, 6 voix pour), d'augmenter les taxes directes locales de 2 % comme indiqué ci-dessous, pour un produit fiscal global attendu budgétairement de **54 990 €**

	Bases d'imposition 2014	Taux d'imposition 2014	Produit voté par L'assemblée
Taxe d'habitation	227 400	13.28	30 199
Taxe foncière (bâti)	169 400	11.45	19 396
Taxe foncière (non bâti)	11 600	46.51	5 395
TOTAL			54 990

D-2014-13 Objet : Tarif assainissement 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (1 abstention, 9 voix pour, 0 voix contre) de procéder à la réévaluation des tarifs pour le réseau d'assainissement, au 1^{er} janvier 2015, comme suit :

- Abonnement à l'assainissement collectif : 45 €
- Prix du m³ consommation assainissement collectif station : 0.40 €
(calculé sur le prix du m³ d'eau consommé)

D-2014-14 Objet : Affectation de résultat Budget Général

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 28 673.62 E

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - 27 122.86 E

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 55 796.48 E

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 0.00 E

R 001 (excédent de financement) 185.22 E

E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)

Besoin de financement 24 870.00 E

Excédent de financement (1) 0.00 E

Besoin de financement F = D + E

AFFECTATION = C = G + H 24 684.78 E

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

G = au minimum, couverture du besoin de financement F 24 870.00 E

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

30 926.48 E

D-2014-15 Objet : Affectation de résultat Budget Eau

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

-2 342.12 E

dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif

c. Résultats antérieurs de

8 603.88 E

D 002 du compte administratif (si déficit)

R 002 du compte administratif (si excédent)

Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)

6 261.76 E

(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)

Solde d'exécution de la section d'investissement

e. Solde d'exécution cumulé d'investissement

D 001 (Besoin de financement)

66 682.46 E

R 001 (excédent de financement)

f. Solde des restes à réaliser d'investissement

Excédent de financement 59 340.00 E

D-2014-16 Objet : Affectation de résultat Budget Transport

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	14 520.77 E
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	0.00 E
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -	
C Résultat à affecter	14 520.77 E
= A+B (hors restes à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	0.00 E
R 001 (excédent de financement)	14 475.29 E
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	0.00 E
Excédent de financement (1)	0.00 E
Besoin de financement F = D + E	0.00 E
AFFECTATION = C = G + H	14 520.77 E

D-2014-17 Objet : Affectation de résultat Budget CCAS

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	1 209.87 E
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -	0.00 E
C Résultat à affecter	1 209.87 E
= A+B (hors restes à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	0.00 E
R 001 (excédent de financement)	0.00 E
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	0.00 E
Excédent de financement (1)	0.00 E
Besoin de financement F = D + E	0.00 E
AFFECTATION = C = G + H	1 209.87 E

III – INFORMATIONS

Ce conseil, essentiellement consacré au budget, commence par une explication des sections : budget de fonctionnement et budget d'investissement.

Le passage en revue des différents points amène quelques questions :

- les charges de personnel ont baissé car il y a eu une baisse des heures du secrétariat de mairie, de même que l'agent d'entretien est un emploi aidé.
- le transfert des charges versé à la CC correspond principalement aux charges de l'école
- les subventions de droit privé : cela concerne les associations et une somme de 600 € est adoptée. Suit une discussion sur les subventions données aux associations qui seront allouées après étude d'un projet précis accompagné d'un budget de l'association demandeuse
- La demande de 150 € de Famille Rurale est adoptée à l'unanimité puisque cette subvention est un levier qui permet à cette association d'obtenir des fonds par ailleurs.
- Les emprunts : proposition de renégocier les emprunts pour réduire les intérêts.
- Proposition d'augmenter les impôts de 2 % (taxe foncière et taxe d'habitation) qui apporterait une recette d'environ 1 000 €. Ce point est soumis au vote et obtient : 1 contre, 3 abstentions, et 6 pour.
- Une commission des impôts doit être nommée avec une proposition de personnes (12 titulaires et 12 suppléants)
- Explication du programme des vestiaires à la Cité du Lac
- Restauration de l'abri à côté de l'office de Tourisme, se renseigner si on a toujours droit à la subvention qui nous a été allouée par le Conseil Général, le programme datant de 2011.

Le budget général est adopté à 9 voix pour et 1 abstention

Budget de l'eau :

- proposition d'augmenter le prix de l'eau pour obtenir une subvention de 2 800 € pour l'assainissement. L'abonnement passerait de 40 à 45 € et le m³ de 0.35 à 0.40 €.
L'augmentation est adoptée à 9 voix pour et 1 abstention.

Une proposition est faite de baisser l'abonnement et d'augmenter le prix de l'eau et inviter les gens à mieux gérer leur consommation et à économiser l'eau par divers moyens. Il faudrait aussi mieux analyser le budget avant d'augmenter le prix de l'eau.

Le maire rappelle l'importance du « chantier de l'eau », les périmètres de sécurité, l'interconnexion avec Penne.

Le budget de l'eau est voté à l'unanimité des membres présents.

Budget des transports : voté à l'unanimité

Budget du CCAS : voté à l'unanimité

III - QUESTIONS DIVERSES

- Vente des logements HLM : discussion puis avis défavorable du Conseil.
- Rencontre avec le Commandant des pompiers qui a expliqué leur fonctionnement et la nécessité pour une municipalité d'être partie prenante dans les actions de sensibilisation auprès de la population ;
- Atmosphère : Discussion sur les normes de sécurité de la nouvelle construction, avis favorable pour le permis de construire ;
- Proposition d'une rencontre avec les nouveaux propriétaires des Templiers ;
- La commission Communication a mis en place avec l'aide de Théo un site web pour la commune. Ce site dont l'hébergement coûtera 39€, sera alimenté par les conseillers et chaque habitant pourra ainsi se tenir informé de ce qui se passe sur la commune : travail des commissions, évènements, etc....
- Des remarques sont faites sur la propreté de la rue principale. Une rencontre avec les employés sera faite pour préciser et organiser les tâches.
- Le nouveau major de la gendarmerie a été reçu par le maire.
- Doug évoque le besoin de poursuivre les rencontres informelles et régulières au sein du Conseil pour échanger entre nous sur tout ce qui nous occupe et parfois nous préoccupe !
- Une question est posée sur l'utilisation de la salle voûtée de la commanderie qui n'est pas aux normes pour accueillir du public ;

L'ordre du jour étant épousé la séance est levée à 23h 00.

Fait à Vaour, le 3 avril 2014

Le Maire

Pascal SORIN

Suivent les signatures

BENZIDANE Djamil

CHAUVIN Alain

GREZES Catherine

HOLDERLÉ Bernard

KENKEL Margaretha

LE HOUEZEC Cécile

RILEY Douglas

STRAUCH Léonore

VASSEUR Marielle